

L'évêque de Toulouse interdit à ses séminaristes de porter la soutane

Publié le 3 juin 2022 · 4 min de lecture



Décidément, il semble que Léon Gambetta soit devenu le maître à penser d'une partie de la hiérarchie catholique, et d'une bonne partie du clergé français, car la lettre adressée par Mgr Guy de Kerimel, archevêque de Toulouse, aux séminaristes du diocèse pourrait porter comme titre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

Cette apostrophe lancée aux députés de la droite monarchiste, visait l'Eglise catholique. L'archevêque de Toulouse ne démentirait pas cette devise, du moins, c'est ce que sa lettre laisse penser et transparaître.

Il y explique aux séminaristes qu'il se questionne « face à quelques-uns d'entre vous en soutane et surplis » [durant une cérémonie de confirmation], et, ajoute-t-il, « je ne souhaite pas que les séminaristes s'affichent de manière trop cléricale ».

Car, « ces futurs clercs installés dans des stalles, loin des fidèles (sans être en service), donnaient une image très cléricale et pas ajustée à votre situation de séminaristes qui restent des fidèles laïcs ». Techniquement, ou canoniquement, selon le nouveau Code de droit canonique, c'est vrai,

puisque la cléricature n'est aujourd'hui acquise qu'avec le diaconat.

Mais historiquement, spirituellement et selon la tradition de l'Eglise, les séminaristes sont considérés comme devant se dévouer totalement au service de Dieu dès les premiers moments de leur formation de séminariste. La cléricature était d'ailleurs donnée par l'Eglise au cours de la cérémonie de la tonsure, qui se pratique encore avec l'autorisation de Rome.

Ce dévouement et la séparation du monde qu'il implique, est spécialement marquée par l'habit clérical, qui est la soutane depuis plusieurs siècles. Elle marque également le détachement de toutes choses et la consécration à Dieu, tout comme l'habit religieux et la tonsure monacale.

Mais tout cela est dépassé et bon à jeter aux orties. Le futur prêtre doit surtout bien comprendre que l'autorité liée au sacerdoce est du cléricisme, c'est-à-dire un abus, et doit chercher à s'en préserver comme d'une peste.

Vient ensuite l'injonction : « le port de la soutane n'est pas permis au séminaire ; c'est la loi en vigueur. Je demande donc que cette loi s'applique hors du séminaire dans le diocèse de Toulouse, y compris pour les diacres. »

Car pour Mgr de Kerimel, le port de soutane revient à « chercher à entrer dans un personnage » ou bien encore à « afficher une identité très marquée ». Certes, comme il le précise ensuite : « le futur prêtre doit être identifié et reconnu par sa sainteté, son esprit de service et la qualité de sa relation pastorale, avant tout ». Mais pourquoi donc identifier soutane et personnage ?

La soutane en effet, marque l'identité sacerdotale : c'est un habit qui exprime le renoncement et l'humilité, et qui permet à celui qui le porte de se préserver de la mondanité et de la familiarité. En faire une sorte de parangon du cléricisme, c'est insulter à tous les saints personnages qui ont vanté cet habit, et qui l'ont porté. Mais de cela, l'évêque de Toulouse n'a cure.

L'habit ne fait pas le moine, ni le clerc, ni le séminariste, mais il marque l'attachement et la consécration à une vocation, et il rappelle constamment, au séminariste ou au prêtre, comme aux fidèles, la mission d'édification et de sanctification dont il est investi.

Citons M. Tronson dans le *Traité des saint Ordres* : « Le clerc revêtu de la soutane noire exprime la disposition de son esprit, et le désir qu'il a de vivre humilié [= dans l'humilité] toute sa vie, et mortifié en tout lui-même depuis les pieds jusqu'à la tête. » Cela, c'est l'esprit de l'Eglise, souvent rappelé par les papes, et rappelé dans le droit canon.

Le nouveau le fait également – comme le souligne Mgr de Kerimel – mais puisque la cléricature ne commence qu'au diaconat – il ne doit être porté qu'après la réception de cet ordre. Ce qui souligne la désacralisation du sacerdoce – et par conséquent de la société – véhiculée par le nouvel esprit postconciliaire. Que personne ne s'étonne ensuite des conséquences.

Source : [FSSPX.News](https://fsspx.news)

